qui, du 19 février 1794; la S. Congrégation des Rites, en plus d'un décret; et Pie IX, dans son bref à C. Capocci, du 20 déc. 1855, ont combatu l'abus envahissant de la musique théâtrale. Voilà les précédents.

La musique d'église, dit Pie X, ne peut être écrite en style théâtral, dans le genre des compositions soi-disant religieuses qui ont eu tant de vogue en Italie au XIX siècle. (Instr. du 22 nov. 1903, No 6.) Le Pape entend ici ces messes et motets que font les Italiens avec des débris d'opéras qui n'avaient pas réussi, genre imité aussi par taut de Français, même par des Allemands, et dans lequel nos compositeurs nationaux ne se sont que trop exercés, comme le prouvent certains recueils de motets.

L'article 3 du règlement du 24 sept. 1884 parlait exactement dans le mème sens: « Est sévèrement défendue toute musique vocale composée de réminiscences théâtrales ou profancs ». L'article 1^{et} disait: « La seule musique figurée permise par l'Eglise est celle dont les chants graves et pieux conviennent à la maison du Seigneur et aux diverses louanges, et servent, en suivant le sens de la parole sacrée, à exciter les fidèles à la dévotion. »

L'article 1° du règlement du 6 juillet 1894 constatait que « toute composition musicale, qui s'inspire du caractère sacré et qui répond au sens du rite et des paroles liturgiques, est capable d'exciter la dévotion des fidèles et, partant, elle est digne de la maison de Dieu. »

Oui, une telle musique moderne est digne de la maison de Dieu, pourvu qu'elle soit en même temps sérieusement artistique, puisque, d'après les paroles de S. S. Pie X, « il est impossible autrement qu'elle ait sur l'âme des auditeurs cette efficacité que l'Eglise veut obtenir en accueillant l'art des sons dans sa liturgie. »

Mais en admettant la musique moderne, dans ces conditions, le même règlement ajoutait aussitôt à l'article 9: « Est absolument défendue, dans l'église, toute musique profane, surtout celle qui s'inspire de motifs et de réminiscences de théâtre. »

La discipline de l'Eglise, bannissant l'art profane, est constante: Pie X marche dans la voie qu'ont tracée ses prédécesseurs.